

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017



**Les services de Roannaise de l'Eau
sont mis à disposition de Roannais Agglomération
pour qu'il exerce cette compétence**

Exercice 2017

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales



TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	5
2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	5
A Présentation du territoire desservi.....	5
B Nombre d'habitants desservis (D 301.0)	6
C Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	7
1 Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif.....	7
2 Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif.....	7
D Activité du service sur l'exercice.....	8
3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	9
A Modalités de tarification	9
B Recettes d'exploitation du service.....	9
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
A Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.1)	10
5. ANNEXE	11
Note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention	11



1. PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (R.P.Q.S.) d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Un document d'évaluation de la performance des services

Le rapport annuel intègre un nombre limité d'indicateurs, l'objectif n'étant pas de constituer une batterie de 150 indicateurs descriptifs de chaque élément du service mais de rendre compte de la réalité de son fonctionnement.

Les indicateurs sélectionnés sont mesurables, objectifs et reposent sur des données existantes pouvant être produites relativement simplement.

Les données sont établies, sauf indication contraire, au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement non collectif.

Ainsi ce rapport est un document synthétique et facilement compréhensible permettant de comparer et d'évaluer de manière synthétique les performances du service.

Un document au service de l'information du public

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité Services Publics (R.P.Q.S.) est un élément majeur dans la volonté de rendre transparent l'ensemble des politiques publiques.

Ainsi, aux termes de l'article L2225-5 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.) « *le Maire présente au conseil municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante le(s) R.P.Q.S. [...] Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public* ».

Ce document est également présenté et soumis à l'avis de la Commission Consultative de Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

Enfin, certaines données collectées permettent de remplir l'Observatoire ONEMA (www.onema.fr). Cet outil, ouvert au public et facilement accessible sur internet permet au public de s'informer en un clic sur le niveau de performance des services d'eau et d'assainissement de sa commune mais également de l'ensemble des communes françaises.

2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} avril 2013, Roannais Agglomération exerce la compétence ASSAINISSEMENT sur l'ensemble des 40 communes qui la composent.

Les services de Roannaise de l'Eau sont, depuis cette date, mis à disposition de Roannais Agglomération pour qu'ils mettent en oeuvre cette compétence.



B Nombre d'habitants desservis (D301.0)

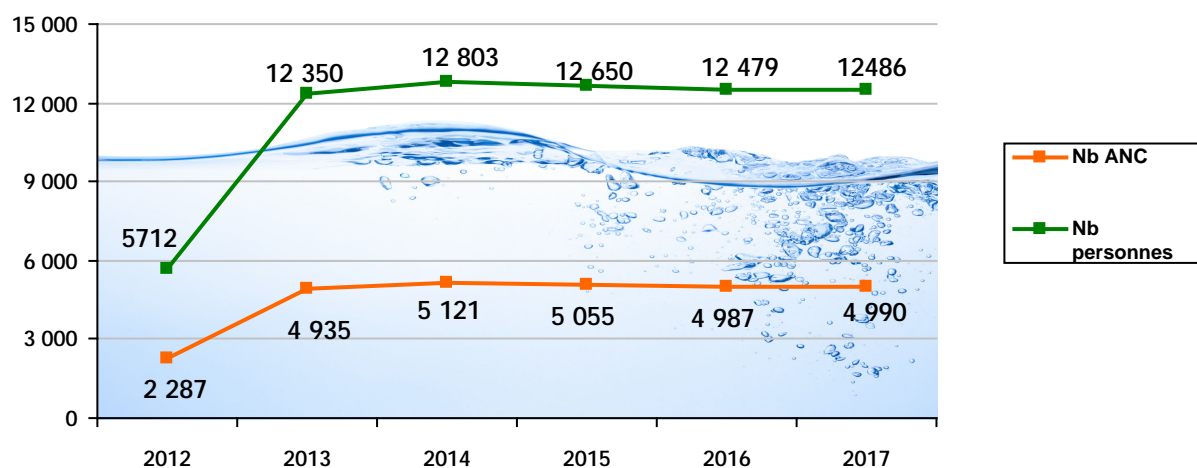
Au 1^{er} janvier 2017 : 4 990 ANC pour 12 486 personnes concernées

	ANC recensés	Nb personnes concernées		ANC recensés	Nb personnes concernées
Ambierle	350	875	Riorges	63	158
Arcon	57	143	Roanne	4	10
Changy	145	363	Sail les Bains	83	208
Combre	52	130	St Alban les Eaux	119	298
Commelle Vernay	113	283	St André d'Apchon	166	415
Coutouvre	150	378	St Bonnet des Quarts	142	355
La Pacaudière	160	400	St Forgeux Lespinasse	102	255
Le Coteau	13	33	St Germain Lespinasse	96	240
Le Crozet	61	153	St Haon le Châtel	23	58
Lentigny	134	335	St Haon le Vieux	121	303
Les Noes	75	185	St Jean St Maurice	212	530
Mably	193	483	St Léger sur Roanne	24	60
Montagny	161	403	St Martin d'Estreaux	168	420
Noailly	144	360	St Rirand	113	283
N.D. de Boisset	51	128	St Romain La Motte	200	500
Ouches	141	353	St Vincent de Boisset	73	183
Parigny	73	183	Urbise	65	163
Perreux	420	1 050	Villemontais	171	428
Pouilly les Nonains	107	268	Villerest	125	313
Renaison	228	570	Vivans	92	230
TOTAL				4 990	12 486

Commentaires :

- Stabilisation du nombre des assainissements non collectifs sur le territoire.

Evolution du nombre de personnes concernées et d'ANC



C Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif¹ (D302.0)

1 Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou à réhabiliter	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
Sous-total éléments obligatoires	100	0	100

2 Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	10
Sous-total éléments facultatifs	40	0	20

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Total	140	0	120

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 120.

¹ Pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète (ou à une capacité de mise en œuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points retenu est celui qui figure dans la colonne « non » (la mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire n'est pas prise en compte).

D Activité du service sur l'exercice

Prestations	2015		2016		2017	
	Nb	% **	Nb	% **	Nb	% **
Visites diagnostic						
Nombre de visites réalisées durant l'année	489	9,67%	926	18,57%	738	14,79%
Etat des lieux des installations d'assainissement non collectif sur demande de notaire (lors de la vente d'un immeuble).	84	1,66%	72	1,44%	68	1,36%
Visites travaux neufs (le nombre de visites terrain liées aux travaux neufs inclut les visites de conseil pour la mise en œuvre des travaux et les visites de contrôles de chantier (contre visite éventuellement))						
Nombre de validations de réhabilitation (sans PC)	75	1,48%	61	1,22%	96	1,92%
Nombre de visites terrains liées aux travaux neufs	74	1,46%	116	2,33%	97	1,94%
Nombre de rapports de chantier	74	1,46%	65	1,30%	67	1,34%
Visites de vidange						
Nombre de vidanges réalisées durant l'année	77	1,52%	84	1,68%	96	1,92%
Demandes d'urbanisme						
Nombre d'avis sur permis de construire	24	0,47%	29	0,58%	29	0,58%
Nombre de validation de permis de construire	24	0,47%	29	0,58%	29	0,58%
Nombre d'avis sur certificat d'urbanisme						

** = les résultats des prestations/le nombre ANC recensés au 31 décembre de l'année X 100

Commentaires :

- Quoique inférieur à 2016, en raison de l'absence partielle d'un agent, le nombre de visites diagnostics réalisées reste important.

3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

A Modalités de tarification

Les tarifs en vigueur pour l'année 2016 ont été fixés par délibération de Roannais Agglomération en date du 17 décembre 2015.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2017 ont été fixés par délibération de Roannais Agglomération en date du 16 décembre 2016.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2018 ont été fixés par délibération de Roannais Agglomération en date du 19 décembre 2017.

Prestations (coût HT)	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2018/2017 (en %)
Contrôle de réalisation	181,82 €	181,82 €	181,82 €	0,00%
Contrôle périodique	95,00 €	95,00 €	105,00 €	10,53%

B Recettes d'exploitation du service

Recettes de la collectivité		2015	2016	2017	
Total		243 884,21 €	361 524,84 €	249 857,37 €	
dont	706811	Prestations diagnostic	62 553,26 €	89 644,12 €	55 575,00 €
	706812	Prestations vidanges ANC	8 161,70 €	18 503,75 €	27 770,65 €
	706813	Demandes de notaire ANC	1 422,30 €	5 869,73 €	6 555,00 €
	706815	Contrôle de réalisation	0,00 €	0,00 €	1 636,38 €
	7087	Remboursement de frais	0,00 €	51 285,00 €	0,00 €
	778	Autres produits exceptionnels	1 091,74 €	86,81 €	0,00 €
	7817	Reprises sur provisions pour dépréciation actif roulant	0,00 €	3 119,30 €	3 156,90 €
	74	Subventions	170 655,21 €	192 958,97 €	155 163,44 €
		Atténuation de charges	0,00 €	57,16 €	0,00 €

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

A Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

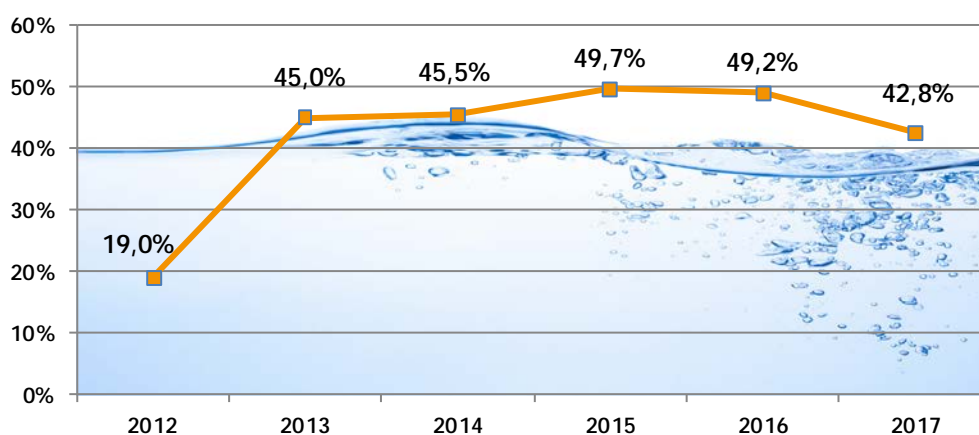
	2014	2015	2016	2017
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	5 069	5 043	4 872	4 990
Nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27/04/2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté.	2 308	2 506	2 399	2 136
Taux de conformité des dispositifs d'ANC en %	45,5%	49,7%	49,2%	42,8%

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC est calculé comme suit : (Nombre total ANC contrôlés, jugés conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (Nombre total d'ANC contrôlés depuis la création du service) X 100.

Commentaires :

- La baisse du taux de conformité est due au nombre important de déclassement d'installations suite aux contrôles périodiques.

Evolution du taux de conformité des ANC





5. ANNEXE

Note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
sur les redevances figurant sur la facture d'eau
des abonnés et sur la réalisation
de son programme d'intervention



Établissement public du ministère chargé du développement durable



NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2018
CHIFFRES 2017

L'article 161 de la loi modifiée l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr   
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

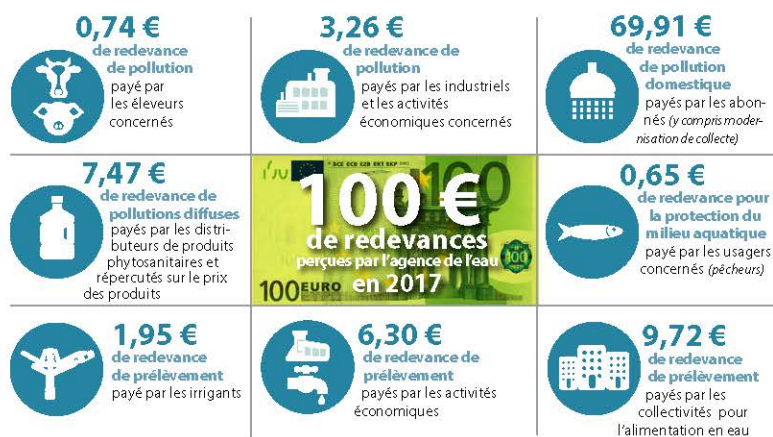
L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 00 habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armoriques@eau-loire-bretagne.fr

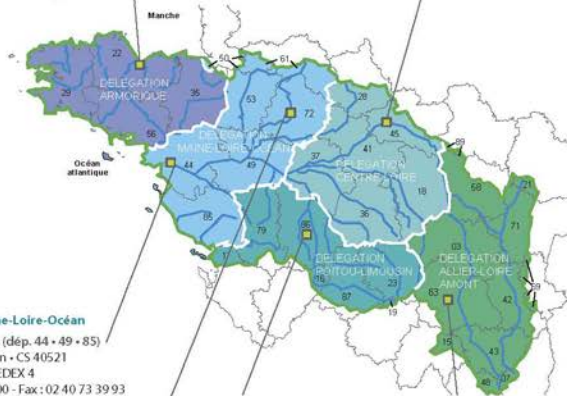
Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
Inue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPEDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?

Download on the App Store | Google play

Téléchargez l'application gratuitement
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOS et Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

DT1660 • Conception et réalisation : DIC-HELB & DCEB-AERM • mars 2018
 Impression : Groupe Jouve - imprimé sur papier PEFC® sous licence 10-31-1516
 Crédits : photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - stockphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERHMC

Les missions de Roannaise de l'Eau

« Répondre aux besoins en eau des populations et des acteurs économiques en assurant la préservation des ressources et la gestion publique du cycle de l'eau dans une perspective de développement durable au sein d'un territoire cohérent »

Roannaise de l'Eau

63 rue Jean Jaurès - CS 30215 - 42313 Roanne Cedex
Tél. 04 77 68 54 31 - Fax 04 77 71 74 22 -
Courriel : contact@roannaise-de-leau.fr
www.roannaise-de-leau.fr

Urgences en dehors des heures de bureau
(8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 sauf vendredi de 08h00 à 16h00)
Eau : 06 07 49 29 06 - Assainissement : 06 18 54 13 15